

N° 5  
1<sup>ER</sup> FÉVR.  
2001

Page 185  
à 228

*L* B.O.



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

# SOMMAIRE

---

## ORGANISATION GÉNÉRALE

- 191 Relations avec les associations (RLR : 160-3)  
Agrément d'associations éducatives complémentaires  
de l'enseignement public.  
A. du 15-1-2001 (NOR : MENG0100119A)

---

## ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 201 Baccalauréat (RLR : 544-0a ; 544-1a)  
Académies où peuvent-être subies certaines épreuves  
de langues étrangères aux baccalauréats général et technologique -  
session 2001.  
A. du 4-1-2001.JO du 12-1-2001 (NOR : MENE0003333A)
- 202 Baccalauréat (RLR : 544-0a ; 544-1a)  
Épreuve facultative d'arabe aux baccalauréats général  
et technologique.  
N.S. n° 2001-022 du 25-1-2001 (NOR : MENE0100162N)
- 203 Baccalauréat (RLR : 544-0a ; 544-1a)  
Dispositions concernant l'épreuve facultative d'arabe  
aux baccalauréats général et technologique - session 2001.  
N.S. n° 2001-024 du 26-1-2001 (NOR : MENE0100203N)
- 204 Baccalauréat (RLR : 544-1a)  
Épreuves du baccalauréat technologique.  
A. du 5-12-2000.JO du 19-1-2001 (NOR : MENE0002960A)

---

## PERSONNELS

- 205 Liste d'aptitude (RLR : 714-6a)  
Accès au corps des professeurs de l'ENSAM.  
N.S. n° 2001-021 du 24-1-2001 (NOR : MENP0100104N)
- 208 Commissions administratives paritaires (RLR : 624-4)  
CAP compétentes à l'égard des corps des ouvriers d'entretien  
et d'accueil, des ouvriers professionnels et conducteurs d'automobile,  
des maîtres ouvriers et chefs de garage et du corps des techniciens  
de l'éducation nationale.  
A. du 10-1-2001.JO du 13-1-2001 (NOR : MENA0003211A)
- 208 Commissions administratives paritaires (RLR : 624-2)  
CAP compétentes à l'égard du corps des agents de service  
des établissements d'enseignement relevant du MEN.  
A. du 10-1-2001.JO du 13-1-2001 (NOR : MENA0003212A)

- 209 Commissions administratives paritaires (RLR : 623-1)  
CAP compétentes à l'égard des corps des services techniques  
des services déconcentrés du MEN.  
A. du 10-1-2001.JO du 13-1-2001 (NOR : MENA0003213A)

---

## MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 211 Titularisations  
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.  
D. du 10-1-2001.JO du 13-1-2001 (NOR : MENA0003298D)
- 211 Tableau d'avancement  
Accès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2001.  
A. du 24-1-2001 (NOR : MENA0100089A)
- 214 Nomination  
Correspondant académique.  
A. du 24-1-2001 (NOR : MENI0100121A)
- 214 Nomination  
Directeur de l'École nationale supérieure des industries textiles  
de Mulhouse.  
A. du 8-1-2001.JO du 16-1-2001 (NOR : MENS0003413A)
- 214 Nominations  
Élections à la CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale.  
A. du 24-1-2001 (NOR : MENA0100088A)
- 215 Nominations  
CAPN unique commune aux corps des instituteurs  
et des professeurs des écoles.  
A. du 24-1-2001 (NOR : MENP0100105A)
- 215 Nominations  
CAP de certains personnels de l'administration centrale.  
A. du 18-1-2001 (NOR : MEND0100135A)
- 216 Nominations  
Comité technique paritaire de l'administration centrale.  
A. du 18-1-2001 (NOR : MEND0100132A)

---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 219 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'AEFE.  
Avis du 24-1-2001 (NOR : MENA0100099V)
- 219 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'académie de Corse.  
Avis du 25-1-2001 (NOR : MENA0100195V)

- 220 Vacance de poste  
SGASU, adjoint à la secrétaire générale de l'académie d' Amiens.  
Avis du 24-1-2001 (NOR : MENA0100096V)
- 221 Vacance de fonctions  
Directeur de l'IUFM de l'académie de Versailles.  
Avis du 24-1-2001 (NOR : MENS0100118V)
- 222 Vacance de poste  
CASU à l'université Toulouse II Le Mirail.  
Avis du 18-1-2001 (NOR : MENA0100082V)
- 222 Vacance de poste  
Agent comptable de l'université Paris IX Dauphine.  
Avis du 24-1-2001 (NOR : MENA0100097V)
- 223 Vacance de poste  
Poste à la direction de l'administration.  
Avis du 24-1-2001 (NOR : MEND0100087V)
- 224 Vacance de poste  
Poste en Nouvelle-Calédonie.  
Avis du 18-1-2001 (NOR : MENA0100077V)
- 224 Vacances de postes  
Postes de direction dans des établissements militaires  
d'enseignement.  
Avis du 18-1-2001 (NOR : MENA0100084V)

RECTIFICATIF

**Concours "Éthique et don d'organe"**

texte paru au B.O. n° 3 du 18 janvier 2001, page 139

Pour la date du concours, **il convient de lire :**

"2) La date du concours est fixée au mercredi 2 mai 2001."

## EMPLOIS DE COOPÉRANTS ET D'ASSISTANTS TECHNIQUES À L'ÉTRANGER

À compter du 1er février 2001, la liste et le descriptif des postes vacants ou susceptibles de l'être pour un emploi de coopérant ou d'assistant technique à l'étranger seront consultables sur le site du ministère de l'éducation nationale, à la rubrique "Europe et international".

Les candidatures seront recueillies par voie électronique sur le même site entre le 1er février 2001 et le 28 février 2001, date de clôture.

Ces dispositions seront reprises dans un B.O. spécial à paraître courant février 2001.

### Rappel

- Les postes du réseau de coopération et d'action culturelle relevant du ministère des affaires étrangères ont été publiés dans le B.O. spécial n° 12 du 19 octobre 2000.

- Les postes relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ont été publiés dans le B.O. n° 44 du 7 décembre 2000.

## Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	METROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

\_\_\_\_\_  
Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_  
Etablissement (facultatif)

\_\_\_\_\_  
N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_  
Localité

\_\_\_\_\_  
Code postal Bureau distributeur

\_\_\_\_\_  
Nom de l'organisme payeur

\_\_\_\_\_  
N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris - Rédactrice en chef : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Aranas - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Céleslin - Secrétaire générale de la rédaction : Micheline Burgos -

Préparation technique : Monique Hubert - Chef-maquettiste : Bruno Lefebvre - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● REDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

RELATIONS  
AVEC LES ASSOCIATIONS

NOR : MENG0100119A  
RLR : 160-3

ARRÊTÉ DU 15-1-2001

MEN  
DAJ

## Agrément d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

*Vu D. n° 92-1200 du 6-11-1992 mod., not. titre 1er;  
A. du 15-5-2000; A. du 24-7-2000; avis du CNAECEP  
du 5-12-2000*

**Article 1** - L'association "Union nationale des centres sportifs de plein air", qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.

**Article 2** - L'agrément, accordé au Secours populaire français par l'arrêté du 15 mai 2000 susvisé, est étendu aux fédérations

départementales dont la liste est annexée au présent arrêté.

**Article 3** - À l'article 1er de l'arrêté du 24 juillet 2000 susvisé, les mots : "fédération nationale des groupes folkloriques français", sont **remplacés** par les mots : "confédération nationale des groupes folkloriques français".

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 15 janvier 2001  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur des affaires juridiques  
Jacques-Henri STAHL

(voir annexe pages suivantes)

## Annexe

## COORDONNÉES DES FÉDÉRATIONS DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

DÉPARTEMENT	ADRESSE	TÉLÉPHONE FAX	RESPONSABLE	PERMANENCES
1 Ain	25, rue du Maréchal Foch BP 186 01005 Bourg-en-Bresse cedex	tél. 04 74 23 63 18 fax 04 74 23 68 02	Saint-André Marie-Thérèse	Permanences 14h30-17h30 (sauf mercredi+samédi)
2 Aisne	BP 23 02110 Bohain	tél. 03 23 07 1881 fax 03 23 65 59 94	Lenglet Alain	
3 Allier	129, rue de Bourgogne 03000 Moulins	tél. 04 70 46 43 52 fax 04 70 46 71 99		
4 Alpes-de-Haute-Provence	Pôle social 18, rue Aubin 04000 Digne	tél. 04 92 36 03 13 fax 04 92 36 03 13	Fabre André	
5 Hautes-Alpes	145, route de Puy-St-Pierre BP 64 05102 Briançon cedex	tél. 04 92 20 14 68 fax 04 92 20 14 68	Pisano Yvette	
6 Alpes-Maritimes	30, rue Bonaparte 06300 Nice	tél. 04 92 00 24 24 fax 04 92 00 24 25	Buzzo Thierry	
7 Ardèche	12, avenue de Chomézac 07000 Privas	tél. 04 75 64 81 56 fax 04 75 64 71 13	Esclaine Claude	
8 Ardennes	11, rue Édouard Branly 08000 Charleville-Mézières	tél. 03 24 57 44 83 fax 03 24 57 06 68	Lambert Jo	
9 Ariège	Maison des associations Avenue de l'Ariège 09000 Foix	tél. 05 34 09 37 27 fax 05 34 09 37 28	Anel Anne-Marie	

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
10 Aube	22, rue Michelet 10000 Troyes	tél. 03 25 80 57 16 fax 03 25 81 30 79	Moreau Bruno	
11 Aude	7, rue Camille Desmoulins 11000 Carcassonne	tél. 04 68 72 57 37 fax 04 68 71 53 61	Clary Paulette	
12 Aveyron	52 ter, rue Betteille 12000 Rodez	tél. 05 65 78 25 49 fax 05 65 78 57 81	Serres Lucette	
13 Bouches-du-Rhône	46-48, rue Locamo BP 12 13351 Marseille cedex 05	tél. 04 91 36 56 36 fax 04 91 36 56 39	Serra Sonia	
14 Calvados	6B, impasse du Mont Coco BP 6116 14064 Caen cedex 4	tél. 02 31 06 22 50 fax 02 31 06 08 14	Métayer Michèle	
15 Cantal	14, rue Meallet de Cours 15000 Aurillac	tél. 04 71 48 79 61 fax 04 71 48 54 67	M Lambert Odette	
16 Charente	3-5, rue Souchet 16000 Angoulême	tél. 05 45 95 26 84 ou 05 45 38 81 61 fax 05 45 94 06 82	Azzam Bouchra	
17 Charente-Maritime	Porterayale Ancien dispensaire 17000 La Rochelle	tél. 05 46 50 52 82 fax 05 46 27 23 53	Rolland Jean-Louis	
18 Cher	1, rue Laplace 18000 Bourges	tél. 02 48 50 44 86 fax 02 48 20 13 07	Berthot Michel	
19 Corrèze	Place de l'Abbé Tournet 19000 Tulle	tél. 05 55 20 37 38 fax 05 55 26 49 11	Chauvin Française	Ouvert de 14h à 18h
20 Corse	10, montée Saint Jean BP 614 20000 Ajaccio	tél. 04 95 20 68 96 fax 04 95 23 40 32	Luciani François	
21 Côte-d'Or	16, rue Michelet 21000 Dijon	tél. 03 80 30 20 70 fax 03 80 30 53 63	Merigot Jacqueline	
22 Côtes-d'Armor	13, rue de l'Abbé Garnier 22000 Saint-Brieuc	tél. 02 96 94 77 66 fax 02 96 78 14 45	Boutedec Lydie	e mail : SPF22@ Wanadoo.fr

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
23 Creuse	3, place de la Gare 23000 Châret	tél. 05 55 52 94 34 fax 05 55 52 94 34	Navarre Françoise	
24 Dordogne	2, rue Saint Gervais 24000 Pérignieux	tél. 05 53 09 57 84 fax 05 53 09 73 99	Bernard Christine	
25 Doubs	16-18, rue de Cologne BP 42097	tél. 03 81 52 00 46 fax 03 81 52 00 78	Ortiz Marie-Claude	
26 Drôme	25051 Besançon cedex 5 10 bis, rue Joseph Corcelle 26000 Valence	tél. 04 75 40 96 00 fax 04 75 40 81 05	Joniot Janine	
27 Eure	Espace Pierre Kaldor/Le Buisson 1, allée Léo Ferré 27000 Evreux	tél. 02 32 33 63 80 fax 02 32 33 64 17	Vandromme Christian	
28 Eure-et-Loir	27 bis, bd Delescluze 28100 Dreux	tél. 02 37 46 20 01 fax 02 37 42 30 45	Salou Bernard	
29 Finistère	16, rue Kerfautras 29200 Brest	tél. 02 98 44 80 43 fax 02 98 44 60 96	Elies Martine	
30 Gard	104, route d'Avignon BP 3035	tél. 04 66 02 98 98 fax 04 66 02 98 99	Akopian Charly	
31 Haute-Garonne	30002 Nîmes cedex 147, avenue des États-Unis 31200 Toulouse	tél. 05 34 40 34 40 fax 05 34 40 34 41	Bonnet Éliane	
32 Gers	39, rue Gambetta 32007 Auch	tél. 05 62 61 57 43 fax 05 62 61 57 44	Chene Monique	
33 Gironde	5, rue Maibec 33000 Bordeaux	tél. 05 56 92 79 92 fax 05 56 91 46 38	Bouzidi Djilani	
34 Hérault	Rés. Le Passy / 720 d'Alco BP 6015	tél. 04 67 10 05 20 fax 04 67 03 47 44	Ollier Eric	
35 Ille-et-Vilaine	34030 Montpellier cedex 10 82, rue Bigot de Préameneu 35000 Rennes	tél. 02 99 53 31 41 fax 02 99 53 31 14	Arrive Jean-François	

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
36 Indre	10, impasse Sagot 36000 Châteauroux	tél. 02 54 27 92 16 fax 02 54 07 33 85	Gaultier Fabienne	
37 Indre-et-Loire	2, rue Nioche 37000 Tours	tél. 02 47 20 43 87 fax 02 47 20 48 81	Joly Marie-José	
38 Isère	13, rue Doudart de Lagrée 38000 Grenoble	tél. 04 76 46 70 06 fax 04 76 47 59 16	Rezaï Hamid	
39 Jura	7, avenue Aristide Briand BP 143 39101 Dole cedex	tél. 03 84 79 22 47 fax 03 84 72 00 52	Dole Suzanne	
40 Landes	Cale des Chalands 8, rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan	tél. 05 58 06 27 32 fax 05 58 46 40 89	Cabanac Francis	
41 Loir-et-Cher	Maison des syndicats / BP 1015 5, rue Alain Gerbault 41010 Blois cedex	tél. 02 54 43 90 61 fax 02 54 45 11 13	Viet Jean	
42 Loire	10, rue Robert 42000 Saint-Étienne	tél. 04 77 32 13 30 fax 04 77 33 64 14	Roche Dominique	
43 Haute-Loire	32, bd de la République BP 140 43004 Le Puy-en-Velay	tél. 04 71 09 30 49	Hilaire Christiane	
44 Loire-Atlantique	163, rue Paul Bellamy 44000 Nantes	tél. 02 40 74 48 41 fax 02 40 74 34 64	Foutel Marie-Claire	
45 Loiret	72B, rue de la Bourne rouge 45000 Orléans	tél. 02 38 68 22 45 fax 02 38 68 22 50	Naudon Jacqueline	
46 Lot	Chemin du dépôt SNCF 46000 Cahors	tél. 05 65 22 20 25 fax 05 65 53 07 89	Geraudie Thaddée	Permanences les lundis et mercredis
47 Lot-et-Garonne	19, rue Paulin Regnier 47000 Agen	tél. 05 53 47 41 54 fax 05 53 47 20 61	Machinet Jean-Luc	
48 Lozère	4, rue des Augustins 48100 Marvejols	tél. 04 66 32 25 24 fax 04 66 32 06 98	Loupias Gisèle	

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
49 Maine-et-Loire	35, rue Saint-Exupéry 49000 Angers	tél. 02 41 88 58 13 fax 02 41 88 55 26	Rouiller Monique	
50 Manche	79, rue Cachin 50100 Cherbourg	tél. 02 33 43 22 78 fax 02 33 43 24 65	Winkler Chantal	
51 Marne	1, rue des Augustins 51100 Reims	tél. 03 26 79 12 00 fax 03 26 79 12 09	Le Corvic Patricia	
52 Haute-Marne	Bât. Robert Grouby 35, rue de la Malterie 52100 Saint-Dizier	tél. 03 25 56 62 32 fax 03 25 05 54 70	Ciambaresi Francine	Permanences mardi et vendredi après-midi
53 Mayenne	1, rue Prosper Brou BP 124 53001 Laval cedex	tél. 02 43 56 41 89 fax 02 43 49 16 44	Vayer Jacky	
54 Meurthe-et-Moselle	286, avenue du Général Leclerc 54000 Nancy	tél. 03 83 51 78 26 fax 03 83 51 78 26	Villa Annie	
55 Meuse	16, rue des Glycines 55000 Bar-le-Duc	tél. 03 29 45 19 59 fax 03 29 45 19 59	Serrier Monique	
56 Morbihan	Cité Allende 12, rue Colbert 56100 Lorient	tél. 02 97 64 59 59 fax 02 97 84 06 23	Le Floch Anne-Michèle	
57 Moselle	12, rue des Ossons BP 385 57007 Metz cedex 1	tél. 03 87 75 08 16 ou 11 22 fax 03 87 76 99 51	Henriot Solange	
58 Nièvre	Maison municipale des Euduenis Square Édouard Millien 58000 Nevers	tél. 03 86 36 68 99 fax 03 86 59 41 71	De Tapia Marie-Rose	
59 Nord	18-20, rue Cabanis BP 17 59007 Lille cedex	tél. 03 20 34 41 41 fax 03 20 34 41 49	Callens Jean-Louis	
60 Oise	8, rue Miss Edith Cavell 60106 Creil cedex	tél. 03 44 55 37 25 fax 03 44 55 32 01	Levasseur Jean	

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
61 Orne	31, rue aux Juifs 61200 Argentan	tél. 02 33 67 44 90 fax 02 33 39 21 07	Postaire Marie	
62 Pas-de-Calais	38, rue de Beaudimont BP 557 62008 Arras cedex	tél. 03 21 71 43 19 fax 03 21 51 58 23	Coupin Pierre	
63 Puy-de-Dôme	16, rue Degeorges BP 450 63012 Clermont-Ferrand cedex 1	tél. 04 73 42 27 40 fax 04 73 42 27 49	Rouvet Nicole	
64 Béarn	5 ter, allée du Grand tour 64000 Pau	tél. 05 59 32 49 18 fax 05 59 32 05 97	Toussaint Jean-Michel	
64 Côte basque	1 ter, avenue Jouandin 64100 Bayonne	tél. 05 59 55 87 03 fax 05 59 55 70 72	Noblia Sylvie	
65 Hautes-Pyrénées	29, rue Bertrand Barère 65000 Tarbes	tél. 05 62 44 04 04 fax 05 62 44 04 09	Tabti Malika	
66 Pyrénées-Orientales	1, rue Courteline 66000 Perpignan	tél. 04 68 34 03 75 fax 04 68 35 14 27	Me Jean Geneviève	
67 Bas-Rhin	9 A, quai Finkwiller BP 27 67060 Strasbourg cedex	tél. 03 88 36 28 91 fax 03 88 37 05 22	Mounier Jocelyn	
68 Haut-Rhin	La Romaine 4, rue 5ème Division blindée 68000 Colmar	tél. 03 89 23 97 94 fax 03 89 23 97 94	Boenle Annie-France	
69 Rhône	6, rue Gaspard André 69002 Lyon	tél. 04 72 77 87 77 fax 04 72 77 87 72	Baccichetti Rose-Anne	
70 Haute-Saône	51, Grande rue 70100 Gray	tél. 03 84 65 54 50 fax 03 84 64 80 48	Rimbert Jeanine	Permanences lundi-mercredi-samedi de 14h à 17h
71 Saône-et-Loire	19, rue de Lyon 71100 Chalons-sur-Saône	tél. 03 85 48 64 02 fax 03 85 48 64 02	Desbois Michel	
72 Sarthe	69, boulevard Émile Zola 72000 Le Mans	tél. 02 43 85 01 28 fax 02 43 86 19 43	Desarthe Dominique	

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
73 Savoie	7, rue du Chardonnet 73000 Chambéry	tél. 04 79 33 43 59 fax 04 79 85 74 33	Fichard Louis	
74 Haute-Savoie	7, rue Jules Barut 74000 Annecy	tél. 04 50 67 45 68 fax 04 50 46 00 94	Régent Yves	
75 Paris	3, square de Maubeuge 75009 Paris	tél. 01 42 85 16 32 fax 01 40 16 10 31	Buchsbaum François	
76 Seine-Maritime	17 ter, rue Louis Poterat 76100 Rouen	tél. 02 35 72 15 56 fax 02 35 72 79 74	Baron Daniel	
77 Seine-et-Marne	9, rue Joyeux 77000 Melun	tél. 01 64 39 88 70 fax 01 64 37 63 56	Duiridou Jean-Marie	
78 Yvelines	25, avenue Paul Vaillant Couturier 78190 Trappes	tél. 01 30 50 46 26 fax 01 30 50 53 91	Poly Jean-Louis	
79 Deux-Sèvres	Rue Fontanes BP 158 79006 Niort cedex	tél. 05 49 79 23 15 fax 05 49 73 93 43	Macke Mauricette	
80 Somme	47, place Vogel 80000 Amiens	tél. 03 22 92 53 03 fax 03 22 80 97 56	Ponchaut Christine	
81 Tam	25, rue de la Berchère 81000 Albi	tél. 05 63 47 00 02 fax 05 63 49 75 65	Alboub Claudine	
82 Tam-et-Garonne	17, rue Rayssac 82000 Montauban	tél. 05 63 20 23 27 fax 05 63 20 14 78	Noël Francette	
83 Var	Imm. l'Éventail/Le Mourillon 5, montée Jules Verne 83100 Toulon	tél. 04 94 41 50 15 fax 04 94 03 08 06	Seghi Jo	
84 Vaucluse	62, rue de Gravelle BP 74 84203 Carpentras cedex	tél. 04 90 67 17 26 fax 04 90 63 49 55	Cagny Max	
85 Vendée	177, bd du Maréchal Leclerc 85000 La Roche-sur-Yon	tél. 02 51 36 24 29 fax 02 51 37 46 22	Migne André	Permanences lundi-mercredi-vendredi de 14 h à 17 h

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TÉLÉPHONE FAX</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>PERMANENCES</b>
86 Vienne	32, rue de Slovénie 86000 Poitiers	tél. 05 49 47 85 92 fax 05 49 38 39 70	Expert Jean-Claude	
87 Haute-Vienne	17 bis, avenue de Locarno 87000 Limoges	tél. 05 55 12 60 00 fax 05 55 10 83 33	Mazabraud Thierry	
88 Vosges	Bât. A / entrée 2 Quartier de la Magdelaine 88000 Épinal	tél. 03 29 35 38 16 fax 03 29 35 38 26	Mangeon Jean Serge	
89 Yonne	121, rue de Paris 89000 Auxerre	tél. 03 86 46 77 12 fax 03 86 42 99 65	Auge Monique	
90 Territoire de Belfort	141, avenue Jean Jaurès 90000 Belfort	tél. 03 84 22 83 09 fax 03 84 58 12 94	Kauffmann Étienne	
91 Essonne	1, rue Pasteur 91170 Viry-Chatillon	tél. 01 69 12 23 00 fax 01 69 45 14 94	Grimon Annie	
92 Hauts-de-Seine	Espace Chevreuil 97-109, avenue de la Liberté 92000 Nanterre	tél. 01 47 24 66 04 fax 01 40 97 06 67	Masquelier Maïté	
93 Seine-Saint-Denis	Rés. Jacques Louis David 1, place du 11 Novembre 93011 Bobigny cedex	tél. 01 48 95 36 40 fax 01 48 95 09 51	Courtois André	
94 Val-de-Marne	19, rue de l'Église 94500 Champigny-sur-Marne	tél. 01 49 83 00 05 fax 01 49 83 01 84	Jublot Guy	
95 Val-d'Oise	7-11, avenue Gabriel Péri 95100 Argenteuil	tél. 01 39 61 03 74 fax 01 39 61 91 41	Rousseau Nadia	
EDF-GDF	Fédération EDF-GDF 19, place de l'Argonne 75019 Paris	tél. 01 40 34 00 28 fax 01 40 34 30 91	Morel Jean-Paul	Permanences après-midi sauf mercredi
Livre	Comité du Livre 94, bd Blanqui 75013 Paris	tél. 01 43 31 53 51 fax 01 43 31 79 70	Mahieu Robert	Permanences mardi-jeudi après-midi/ mercredi matin

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0003333A  
RLR : 544-0a ; 544-1aARRÊTÉ DU 4-1-2001  
JO DU 12-1-2001MEN  
DESCO A3

## Académies où peuvent être subies certaines épreuves de langues étrangères aux baccalauréats général et technologique - session 2001

*Vu D. n° 93-1092 du 15-9-1993 ; D. n° 93-1093 du 15-9-1993 ; arrêtés du 15-9-1993 mod. et compl. par arrêtés du 17-3-1994, du 28-11-1994, du 11-7-1996, du 29-6-1998 et du 10-10-2000*

**Article 1** - Les épreuves portant sur les langues énumérées ci-après : arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, finnois, grec moderne, hébreu moderne, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc et vietnamien, pourront être subies à la session 2001 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique dans les académies suivantes :

### Arabe littéral

Toutes les académies, sauf les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Reims et de Rennes.

### Arménien

Aix-Marseille, Créteil, Grenoble, Paris, Versailles.

### Cambodgien

Créteil, Paris, Versailles.

### Chinois

Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris,

Poitiers, Rennes, Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

### Danois

Caen, Créteil, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Versailles.

### Finnois

Créteil, Paris, Versailles.

### Grec moderne

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

### Hébreu moderne

Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

### Japonais

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

### Néerlandais

Créteil, Grenoble, Lille, Nancy-Metz, Paris, Réunion, Strasbourg, Versailles.

### Norvégien

Caen, Créteil, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Versailles.

### Persan

Aix-Marseille, Créteil, Nice, Paris, Strasbourg, Versailles.

### Polonais

Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

**Portugais**

Toutes les académies.

**Russe**

Toutes les académies, sauf les académies de la Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

**Suédois**

Bordeaux, Caen, Créteil, Lille, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg, Versailles.

**Turc**

Aix-Marseille, Créteil, Paris, Strasbourg, Versailles.

**Vietnamien**

Aix-Marseille, Créteil, Paris, Versailles.

**Article 2** - Les recteurs sont chargés dans leur académie de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0100162N  
RLR : 544-0a ; 544-1aNOTE DE SERVICE N°2001-022  
DU 25-1-2001MEN  
DESCO A3

## Épreuve facultative d'arabe aux baccalauréats général et technologique

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie;  
au directeur du service interacadémique des examens et  
concours de l'Île-de-France*

■ L'épreuve facultative d'arabe définie par la note de service n° 99-126 du 9 septembre 1999 et par la note n° 99-218 du 28 décembre 1999 est **annulée et remplacée**, à compter de la session 2001, par une épreuve facultative orale d'arabe qui se déroule selon les modalités suivantes.

**Épreuve facultative d'arabe**

Toutes séries générales et technologiques  
(épreuve orale, durée 20 minutes, préparation  
20 minutes)

L'épreuve a pour but de tester l'aptitude du candidat à comprendre un document de langue arabe littérale ou dialectale, écrit en arabe, et à dialoguer en prenant appui sur ce document. L'examinateur évalue la pratique d'un arabe de communication ; dans sa pratique orale, le candidat pourra s'exprimer dans le registre de son choix : arabe littéral, arabe dialectal, ou registre intermédiaire.

Le candidat présentera un ensemble de huit documents au minimum (environ 10 pages), pouvant comporter des éléments iconographiques.

Le candidat devra faire une présentation

détaillée du document, qui vise à en montrer sa bonne compréhension. La lecture, de même que la traduction d'un passage pourront être demandées par l'examinateur.

Cette présentation sera suivie d'un entretien prenant appui sur ce document, au cours duquel est évaluée l'aptitude du candidat à réagir spontanément aux sollicitations de son interlocuteur.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

## Annexe

Les documents présentés pourront être regroupés en dossiers thématiques. Ils devront être authentiques (au sens technique du terme), c'est-à-dire non rédigés à des fins d'enseignement. Ils seront extraits de la littérature contemporaine ou de la presse : roman ou nouvelle intégrant éventuellement un dialogue, extrait de pièce de théâtre, article de presse, extrait d'interview, poème, texte de chanson, etc.

Les documents présentés pourront également comporter des éléments iconographiques en rapport avec le thème traité. Exemples : article de presse accompagné de caricatures ; texte illustré par des photos, dessins, schémas ou cartes ; texte publicitaire ; bande dessinée, etc.

Dans le cas où le candidat ne présenterait pas de liste de documents, ou présenterait des documents non conformes ou en nombre insuffisant, l'examinateur lui proposera deux ou trois documents en arabe littéral ou dialectal parmi lesquels le candidat choisira celui qui servira de support à l'interrogation. Ceci sera porté au procès-verbal.

On pourra trouver des documents conformes, par exemple, dans les revues pédagogiques "Textarab" et "Al Moukhtarat" ainsi que dans certains recueils de textes :

- Al Moukhtarat, Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés Saint Bernard, 75005 Paris ;
- Textarab, tél./fax 01 42 37 69 50, mél. : textarab@wanadoo.fr (spécimen gratuit sur demande) ;

- Recueil de textes arabes, volume I et volume II, CRDP de Lorraine, 99, rue de Metz, Co 3320, 54014 Nancy cedex.

Il sera utile de consulter le site Internet de l'académie de Versailles à la rubrique " L'arabe aux différents examens et concours" (<http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/langue-arabe>).

BACCALAURÉAT	NOR : MENE0100203N RLR : 544-0a ; 544-1a	NOTE DE SERVICE N°2001-024 DU 26-1-2001	MEN DESCO A3
--------------	---	--	-----------------

## **D**ispositions concernant l'épreuve facultative d'arabe aux baccalauréats général et technologique - session 2001

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
au directeur du service interacadémique des examens et  
concours de l'Île-de-France*

■ La définition de l'épreuve facultative d'arabe aux baccalauréats général et technologique, applicable dès la session 2001, vient d'être arrêtée et fait l'objet d'une publication dans ce même numéro du B.O.

Compte tenu des modifications intervenues dans cette épreuve qui n'étaient pas connues des candidats au moment de leur inscription, toutes les dispositions nécessaires pour informer chaque candidat inscrit à l'épreuve facultative d'arabe des nouvelles modalités de passation de l'épreuve doivent être prises par les services académiques organisateurs des examens.

Possibilité doit être également offerte d'une inscription complémentaire pour cette épreuve aux candidats à l'examen qui n'avaient pas fait ce choix et qui, au vu des nouvelles dispositions, souhaiteront s'inscrire.

Pour cela, il conviendra que les chefs d'établissements informent personnellement l'ensemble des élèves des classes terminales de la nouvelle définition d'épreuve et de la possibilité qui leur

est offerte de modifier leur confirmation d'épreuve facultative ou de s'inscrire pour une seconde épreuve facultative.

Enfin, il est souhaitable que l'ensemble des candidats scolaires qui n'ont pas suivi d'enseignement de la langue arabe puissent se préparer à cette épreuve dans les meilleures conditions dans le cadre de séances de préparation qui devront être mises en place dans chaque académie avec l'aide des professeurs d'arabe.

Ces séances peuvent être organisées dans les établissements où l'enseignement de l'arabe est dispensé au titre de la LV1, LV2, LV3 ou de l'option facultative. Si, toutefois, le nombre de candidats le justifie, une formation spécifique peut être nécessaire. Il conviendra de prévoir des horaires aménagés pour faciliter l'accueil à ces cours des élèves inscrits dans des établissements qui n'assurent pas l'enseignement de cette discipline.

Le déroulement de l'épreuve fera l'objet d'un suivi particulier au niveau national, notamment quant à la nature des textes présentés, l'aptitude à comprendre la graphie, le choix du registre de langue demandé par les candidats, les compétences des candidats n'ayant pas suivi d'enseignement de l'arabe.

Les recteurs veilleront personnellement à la cohérence des dispositifs qui doivent être mis en place. Il est important en effet que cette

épreuve facultative se déroule dès cette année dans les meilleures conditions. Elle s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'enseignement de l'arabe qui prend en compte, à la fois, la dimension de communication internationale de cette langue et sa situation

spécifique dans notre pays.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

BACCALAURÉAT

NOR : MENE0002960A  
RLR : 544-1aARRÊTÉ DU 5-12-2000  
JO DU 19-1-2001MEN  
DESCO A3

## Épreuves du baccalauréat technologique

*Vu D. n° 93-1093 du 15-9-1993 mod.; arrêtés du 15-9-1993 mod.; A. du 17-3-1994 en compl. de A. du 15-9-1993, mod. not. par arrêtés du 15-2-1996, du 6-11-1996, du 8-7-1997 et du 17-2-1998; avis du CSE du 19-10-2000; avis du CNESE du 16-10-2000*

**Article 1** - Le premier alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 17 mars 1994 susvisé est ainsi rédigé :

“Le second groupe d'épreuves auquel sont autorisés à se présenter les candidats ayant obtenu, à l'issue du premier groupe d'épreuves, une note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10 est constitué d'épreuves orales de contrôle. Après communication de ses notes,

le candidat choisit deux disciplines au maximum parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites obligatoires du premier groupe, anticipées ou non.”

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la session 2002 et prennent effet pour les épreuves anticipées passées en 2001.

**Article 3** - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR

# P PERSONNELS

LISTE  
D'APTITUDENOR : MENP0100104N  
RLR : 714-6aNOTE DE SERVICE N°2001-021  
DU 24-1-2001MEN  
DPE D1

## A ccès au corps des professeurs de l'ENSAM

*Texte adressé aux directrices et directeurs des grands établissements ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des IUT*

■ Le décret n° 2001-12 du 4 janvier 2001, publié au Journal officiel du 5 janvier 2001, prévoit l'intégration des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'École nationale supérieure d'arts et métiers dans le corps des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, après inscription sur une liste d'aptitude.

La présente note de service définit les conditions générales de recevabilité des demandes d'inscription sur la liste d'aptitude, leur mise en forme, les conditions de nomination et le calendrier retenu.

### I - Conditions générales de recevabilité

Sont recevables les demandes émanant de fonctionnaires titulaires appartenant au corps des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, qui justifient de quatre ans de services publics.

### II - Candidatures

Les chefs d'établissements auprès desquels exercent les candidats devront procéder à la plus large information possible et mettre à la disposition de ces derniers les notices de candidature, document joint en annexe, en les informant de la date limite de dépôt.

Une inscription sur la liste d'aptitude ne peut résulter que d'une demande expresse formulée par l'agent. L'intéressé devra joindre, à l'appui de sa demande, un rapport d'activité de

3 pages maximum.

Les chefs d'établissement devront émettre un avis motivé sur la demande de l'enseignant. À cet effet, le chef d'établissement peut s'entourer de tous les avis utiles pour éclairer ses choix.

Les chefs d'établissement devront également examiner et viser le rapport d'activité émanant de l'agent.

### III - Conditions de nomination

Les demandes seront soumises, pour avis, à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers fin mars. Le ministre de l'éducation nationale arrêtera la liste d'aptitude, au vu de cet avis.

Les professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'École nationale supérieure d'arts et métiers retenus sont nommés en qualité de professeur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers titulaire. Ils sont classés dans la classe normale du corps des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui détenu dans leur corps d'origine, dans les conditions prévues à l'article 5 du décret du 4 janvier 2001 précité.

En 2001, pourront être prononcées cent nominations au titre du 5 janvier 2001 et de l'ordre d'une cinquantaine au titre du 1er septembre 2001. Les candidats préciseront dans la fiche individuelle la date à laquelle ils demandent leur intégration.

### IV - Calendrier

Les dossiers de candidature devront être transmis, par envoi groupé, au ministère de l'éducation nationale, bureau DPE D1, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15, dans un délai d'un mois

après parution de la présente note au B.O.  
Tout dossier reçu hors délai sera retourné à  
l'établissement avec indication de sa date  
effective de réception.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DE L'ENSAM

ÉTABLISSEMENT :

ÉTAT CIVIL	
Nom patronymique:	
Nom d'épouse:	
Prénom :	
Date de naissance:	

SITUATION ADMINISTRATIVE			
Professeur technique adjoint	<input type="checkbox"/>	Chef de travaux pratiques	<input type="checkbox"/>
Date de nomination:			
Grade : <input type="checkbox"/> classe normale à compter du			
<input type="checkbox"/> hors-classe à compter du			
Échelon :	à compter du	Note 1999-2000:	sur 100,00
Ancienneté générale dans le corps des PTAE-CTPE au 1-1-2001:			

Je déclare me porter candidat pour l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs de l'ENSAM au titre de l'année 2001

au 5 janvier

au 1<sup>er</sup> septembre

indifféremment le 5-1 ou le 1-9

Le

2001

Signature

(rayer les mentions inutiles)

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	
Le	
2001	
Signature	

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
À REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Le candidat s'attachera à décrire les différentes activités liées à sa fonction principale durant les cinq dernières années. Le rapport devra permettre de répondre notamment aux questions relatives à son degré de technicité, sa participation ou sa conduite d'études générales ou spécifiques, outre ses fonctions d'enseignant.

Ce rapport devra indiquer si le candidat a effectué des missions de valorisation, de diffusion de l'information scientifique et technique, de formation ou d'administration de la recherche.

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE:

Fait à

le

Visa du chef d'établissement

COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES PARITAIRESNOR : MENA0003211A  
RLR : 624-4ARRÊTÉ DU 10-1-2001  
JO DU 13-1-2001MEN - DPATE A1  
FPP

## CAP compétentes à l'égard des corps des ouvriers d'entretien et d'accueil, des ouvriers professionnels et conducteurs d'automobile, des maîtres ouvriers et chefs de garage et du corps des techniciens de l'éducation nationale

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 90-717 du 1-8-1990 mod.; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod.; A. du 16-1-1995 mod.*

**Article 1** - Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1995 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

CORPS ET GRADES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS			
	DU PERSONNEL		DE L'ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Au lieu de: Techniciens de l'éducation nationale - Technicien de classe supérieure - Technicien de classe normale	1	1	3	3
Lire : Techniciens de l'éducation nationale - Technicien de classe supérieure - Technicien de classe normale	2	2	4	4

**Article 2** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.  
Fait à Paris, le 10 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,

techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

Pour le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'État  
et par délégation,

Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique,  
Le sous-directeur  
Yves CHEVALIER

COMMISSIONS  
ADMINISTRATIVES PARITAIRESNOR : MENA0003212A  
RLR : 624-2ARRÊTÉ DU 10-1-2001  
JO DU 13-1-2001MEN - DPATE A1  
FPP

## CAP compétentes à l'égard du corps des agents de service des établissements d'enseignement relevant du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 65-923 du 2-11-1965 mod.; D. n° 90-717 du 1-8-1990 mod.; A. du 16-1-1995 mod.*

**Article 1** - À l'article premier de l'arrêté du

16 janvier 1995 susvisé, les mots “auprès du directeur des personnels administratifs, ouvriers et de service” sont **remplacés** par les mots “auprès de la directrice des personnels

administratifs, techniques et d’encadrement”.  
**Article 2** - Le tableau figurant à l’article 2 de l’arrêté du 16 janvier 1995 susvisé est **modifié** ainsi qu’il suit:

Commission administrative paritaire nationale

CORPS DES AGENTS DE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS D’ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS			
	DU PERSONNEL		DE L’ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
<b>Au lieu de:</b> Agent chef de 1ère catégorie (grade unique)	4	4	4	4
<b>Lire :</b> Agent chef de 1ère catégorie (grade unique)	2	2	2	2

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d’encadrement du ministère de l’éducation nationale est chargée de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

La directrice des personnels administratifs, techniques et d’encadrement  
 Béatrice GILLE  
 Pour le ministre de la fonction publique et de la réforme de l’État,  
 et par délégation,  
 Par empêchement du directeur général de l’administration et de la fonction publique,  
 Le sous-directeur  
 Yves CHEVALIER

Fait à Paris, le 10 janvier 2001  
 Pour le ministre de l’éducation nationale et par délégation,

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES	NOR : MENA0003213A RLR : 623-1	ARRÊTÉ DU 10-1-2001 JO DU 13-1-2001	MEN - DPATE A1 FPP
---	-----------------------------------	--	-----------------------

## CAP compétentes à l’égard des corps des services techniques des services déconcentrés du MEN

**Article 1** - À l’article premier de l’arrêté du 16 janvier 1995 susvisé, les mots “auprès du directeur des personnels administratifs, ouvriers et de service” sont **remplacés** par les mots “auprès de la directrice des personnels administratifs, techniques et d’encadrement”.  
**Article 2** - Le tableau figurant à l’article 2 de l’arrêté du 16 janvier 1995 susvisé est **modifié** ainsi qu’il suit:

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 90-715 du 1-8-1990 mod.; A. du 16-1-1995 mod.*

GRADES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS			
	DU PERSONNEL		DE L' ADMINISTRATION	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
<b>Au lieu de:</b>				
- Agent des services techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	5	5
- Agent des services techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3		
<b>Lire :</b>				
- Agent des services techniques de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	4	4
- Agent des services techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2		

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 2001  
Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE  
Pour le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'État  
et par délégation,  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique,  
Le sous-directeur  
Yves CHEVALIER

# M OUVEMENT DU PERSONNEL

## TITULARISATIONS

NOR : MENA0003298D

DÉCRET DU 10-1-2001  
JO DU 13-1-2001MEN  
DPATE B2

### Inspecteurs d'académie- inspecteurs pédagogiques régionaux

■ Par décret du Président de la République en date du 10 janvier 2001, les inspecteurs de l'éducation nationale dont les noms suivent sont

titularisés dans le corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux à compter du 1er septembre 2000:

#### Administration et vie scolaires

- M. Copin Michel ;
- M. Ley Marcel.

## TABLEAU D' AVANCEMENT

NOR : MENA0100089A

ARRÊTE DU 24-1-2001

MEN  
DPATE B2

### Accès à la hors-classe du corps des IA-IPR - année 2001

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 24 janvier 2001, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques

régionaux de classe normale dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe du corps des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux au titre de l'année 2001:

Tableau principal

Rang d'inscription	Nom	Prénom	Spécialité	Académie d'affectation
1	Delahaye	Jean-Paul	AVS	Créteil
2	Bottey	Gilbert	AVS	Rennes
3	Carpentier-Berger	Cécile	Éducation musicale	Versailles
4	Maccario	Bernard, Louis	AVS	Administration centrale
5	Cenat	Marie-Françoise	Histoire-géographie	Créteil
6	Demarez	Jacqueline, Anne-Marie	Économie-gestion	Paris
7	Gence	Bernard	Éducation physique et sportive	Lille
8	Poutot	Rémi	Lettres	Dijon
9	Warzee	Alain	AVS	Administration centrale
10	Richez	Albert	AVS	Lille
11	Capdeville	Josette	Économie-gestion	Administration centrale
12	Legrigeois	Claude	AVS	Lyon
13	Saint-Louis Augustin	Jessie	Lettres	Martinique

Rang d'inscription	Nom	Prénom	Spécialité	Académie d'affectation
14	Boileau	Monique	Sciences physiques	Créteil
15	Simoni	Charles	STI	Versailles
16	Bonnerave	Philippe	Anglais	Reims
17	Mennessier	Jacqueline	Histoire-géographie	Administration centrale
18	Delarue	Françoise, Marie	AVS	Créteil
19	Charpentier	Jacky, Charles	AVS	Nancy-Metz
20	Fotinos	Georges, Claude	AVS	Administration centrale
21	Dutillet	Monique	AVS	Versailles
22	Imbert	Anne-Marie, Yolande	AVS	Créteil
23	Reboul	Gérard, Daniel	Économie-gestion	Grenoble
24	Varloot	Marie-José	Sciences économiques et sociales	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
25	Magliulo	Bruno	Sciences économiques et sociales	Paris
26	Collet	Michel	Mathématiques	Lille
27	Monsoro	Romuald	AVS	Guadeloupe
28	Perrone	Bernard	STI	Montpellier
29	Coulon	Marie-France	Économie-gestion	Paris
30	Bouchez	Daniel	AVS	Lille
31	Soumet	Jean-Pierre	Espagnol	Lyon
32	Dhellemmes	Raymond, Paul	Éducation physique et sportive	Lille
33	Toquec	Jean	AVS	Montpellier
34	Flouzat	Annie-France	Anglais	Limoges
35	Delabroy	Georges	Lettres	Nice
36	Le Naour	Michel, Alain	AVS	Ministère de l'agriculture et de la pêche
37	Megevand	Pierre	AVS	Lyon
38	Molkhou	Claude, Alain	AVS	Polynésie française
39	Dorel-Ferre	Engracia	Histoire-géographie	Reims
40	Marquis	Bernard, Marcel	Mathématiques	Nantes
41	Esse	Gisèle	Espagnol	Nancy-Metz
42	Abril	Jean-Claude	STI	Rennes
43	Baumgartner	France	STI	Nancy-Metz
44	Zumbiehl	François, Jean	AVS	Casa Velasquez
45	Blanchard	Marc	Mathématiques	Administration centrale
46	Pouget	Alain, Victor	STI	La Réunion
47	Durand	Guy	Économie-gestion	Toulouse
48	Fayard	Pierre	STI	Aix-Marseille
49	Mauvy	Claude	AVS	Montpellier
50	Daubet	Michel	Histoire-géographie	Toulouse

Rang d'inscription	Nom	Prénom	Spécialité	Académie d'affectation
51	Bouvet	Christian	Histoire-géographie	Nantes
52	Lerch	Dominique	AVS	Versailles
53	Delmas	Jean-François	Éducation physique et sportive	Wallis-et-Futuna
54	Martinez	Michel, Alain	Lettres	Toulouse
55	Fasquel	Michel, Lucien	STI biochimie-biologie	Lille
56	Kerfyser	Jean-Paul	Sciences de la vie et de la Terre	Versailles
57	Macombe	Gérard	Mathématiques	Rennes
58	Brunel	Marie, Marguerite	AVS	Conseil exécutif de la Corse
59	Martin	Paul, Émile	Sciences physiques	Lille
60	Teissier	Philippe	Lettres	Grenoble
61	Bolliger	Martine	Sciences économiques et sociales	Toulouse
62	Vanoosten	Martine	Économie-gestion	Lille
63	Le Saout	Josette	Mathématiques	Nantes
64	Berthe	Jacques	Éducation musicale	Strasbourg
65	Bouvatier	Chantal	Mathématiques	Versailles
66	Dupuy	Anne-Marie	Sciences physiques	Limoges
67	Fresse	Philippe	Éducation physique et sportive	Strasbourg
68	Sénéchal	René	Lettres	Paris
69	Motre	Michel	Arts plastiques	Aix-Marseille
70	Porcel	Jean-Pierre	AVS	La Réunion
71	Steen	Didier	AVS	Martinique
72	Billecoq	Alain, Jean	Philosophie	Lille
73	Petit	Pierre	Sciences de la vie et de la Terre	Martinique
74	Koch	Daniel	Économie-gestion	Orléans-Tours

Tableau supplémentaire

Rang d'inscription	Nom	Prénom	Spécialité	Académie d'affectation
75	Olivier	Yves	Mathématiques	Orléans-Tours
76	Marmet	Marie-Claude	AVS	Lille
77	Fontier	Gérard, Raymond	Italien	Amiens
78	Chapuis	Jacques, Robert	Arts plastiques	Rennes
79	Lemaître	Jean-Paul	Sciences de la vie et de la Terre	Versailles
80	Deberre	Jean-Christophe	AVS	Ministère des affaires étrangères
81	Villain	Jean-Pierre	AVS	Administration centrale
82	Fetter	Roger	AVS	Rennes

NOMINATION	NOR : MENI0100121A	ARRÊTÉ DU 24-1-2001	MEN IG
------------	--------------------	---------------------	--------

## Correspondant académique

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983; L. n° 84-16 du 11-1-1984; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 5; A. du 2-2-1998*

**Article 1** - Mme Ravary Yveline, inspectrice générale de l'éducation nationale, est désignée, à compter du 1er février 2001 et pour une seconde période de trois ans, correspondant

académique pour l'académie de Reims.

**Article 2** - La doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 2001  
Le ministre de l'éducation nationale  
Jack LANG

NOMINATION	NOR : MENS0003413A	ARRÊTÉ DU 8-1-2001 JO DU 16-1-2001	MEN DES A12
------------	--------------------	---------------------------------------	-------------

## Directeur de l'École nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale

en date du 8 janvier 2001, M. Renner Marc, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure des industries textiles de l'université de Mulhouse pour une durée de cinq ans.

NOMINATIONS	NOR : MENA0100088A	ARRÊTÉ DU 24-1-2001	MEN DPATE B2
-------------	--------------------	---------------------	--------------

## Élections à la CAPN des inspecteurs de l'éducation nationale

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 90-675 du 18-7-1990 mod.; A. du 23-8-1984 mod.; A. du 12-7-1991 mod.; PV du 21-12-2000*  
*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie*

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des inspecteurs de l'éducation nationale les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :

A - Représentants de l'administration

### Titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente
- Mme Belloubet-Frier Nicole, rectrice de l'académie de Toulouse

- M. Guérin Yves, inspecteur général de l'éducation nationale
- M. Dunoyer René, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- M. Figarella Jean, inspecteur général de l'éducation nationale

### Suppléants

- M. Cuisinier Jean-François, adjoint à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- Mme Mallet Françoise, chef du service des formations à la direction de l'enseignement scolaire
- M. Cénat Jean-Luc, inspecteur général de l'éducation nationale
- Mme Christin Simone, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Lot
- M. Thévenet Serge, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de la sous-direction des personnels d'encadrement à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

B - Représentants du personnel

**Titulaires**

Hors-classe

- Mme Hasiak Renée, académie de Lille
- M. Dedessus Luc, Le Moustier, académie de Rennes

**Classe normale**

- M. Roumagnac Patrick, académie de Clermont-Ferrand
- Mme Collet Marie-Paule, académie de Paris
- M. Petit Jean-Marc, académie de Lille

**Suppléants**

Hors-classe

- M. Gauchon Daniel, académie de Bordeaux
- M. Uffredi Michel, académie de Paris

**Classe normale**

- M. Rondel Yves, académie de Caen
- M. Lamy Xavier, académie de Poitiers
- Mme Platier Jacqueline, académie de Versailles.

**Article 2** - Les membres désignés ci-dessus entreront en fonctions le 17 janvier 2001.

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

NOMINATIONS	NOR : MENP0100105A	ARRÊTÉ DU 24-1-2001	MEN DPE B1
-------------	--------------------	---------------------	---------------

**CAP unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles**

Vu L. n° 90-587 du 4-7-1990, not. art. 38; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 90-770 du 31-8-1990 mod.; A. du 3-2-2000 mod.

**Article 1** - L'arrêté du 3 février 2000 modifié susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit:

A - Représentants de l'administration

**Membres titulaires**

- Mme Belloubet-Frier Nicole, rectrice de l'académie de Toulouse, est nommée représentante titulaire, en remplacement de M. de Gaudemar;
- Mme Le Coz Marie-Claude, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre, est nommée représentante titulaire, en

remplacement de M. Loarer;

- M. Jannot Bernard, directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Bourgogne, est nommé représentant titulaire, en remplacement de M. Cornu.

**Membres premiers suppléants**

Pour M. Clarimon Robert, inspecteur d'académie, **au lieu de** "directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Gard", il convient de **lire** "directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Var".

**Article 2** - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS	NOR : MEND0100135A	ARRÊTÉ DU 18-1-2001	MEN DA B1
-------------	--------------------	---------------------	--------------

**CAP de certains personnels de l'administration centrale**

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.;

A. du 30-3-1998 mod.; A. du 1-6-1999 mod.; A. du 28-7-1999 mod.; A. du 12-10-2000; A. du 31-10-2000

**Article 1** - M. Gazagnes Philippe, adjoint à la directrice de l'administration, est nommé représentant titulaire de l'administration, en

remplacement de M. Rafenomanjato Jean, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés:

- attachés d'administration centrale;
- adjoints administratifs;
- agents des services techniques.

**Article 2** - M. Gazagnes Philippe, adjoint à la directrice de l'administration, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Rafenomanjato Jean, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés:

- administrateurs civils;
- secrétaires administratifs d'administration centrale.

**Article 3** - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 18 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Pour la directrice de l'administration, L'administrateur civil chargé de la sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale  
Philippe GARNIER

NOMINATION

NOR : MEND0100132A

ARRÊTÉ DU 18-1-2001

MEN  
DA B1

## Comité technique paritaire de l'administration centrale

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod.; L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod.; A. du 4-6-1999 mod.*

**Article 1** - L'arrêté du 4 juin 1999 modifié portant désignation des membres du comité technique paritaire de l'administration centrale institué auprès de la directrice de l'administration du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est **modifié** ainsi qu'il suit:

Représentants de l'administration

### Suppléants

M. Gazagnes Philippe, adjoint à la directrice de

l'administration, est nommé en remplacement de M. Rafenomanjato Jean.

**Article 2** - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 18 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Pour la directrice de l'administration, L'administrateur civil chargé de la sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale  
Philippe GARNIER

# I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100099V

AVIS DU 24-1-2001

MEN  
DPATE B1

## S<sup>ec</sup>rétaire général de l'AEFE

■ L'emploi de secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est vacant. Ce poste localisé à Paris peut être proposé à un CASU, ayant si possible une expérience dans un emploi fonctionnel d'encadrement administratif.

L'AEFE est un établissement public national à caractère administratif, placé sous tutelle du ministère des affaires étrangères. Cet établissement est doté d'un budget de 2,3 milliards de francs et gère un réseau de 270 établissements d'enseignement répartis dans 127 pays: 66 placés en gestion directe et 204 liés à l'AEFE par une convention. Plus de 6 000 agents titulaires et un nombre équivalent de non titulaires y exercent. S'ajoute à ce réseau une centaine d'établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale. Les services centraux de l'AEFE représentent un effectif d'une centaine d'agents localisés à Paris et à Nantes.

Le secrétaire général a la responsabilité des services administratifs de l'établissement public : service du budget, service des personnels, service informatique.

Il est chargé également du pilotage des dossiers

juridiques, du recrutement des agents du siège, et de l'organisation des instances statutaires et paritaires.

Une expérience confirmée de la gestion administrative, de l'encadrement, et des connaissances attestées dans le domaine juridique sont requises.

Le poste est à pourvoir par voie de détachement auprès de l'AEFE. Le dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et deux dernières fiches de notations) est à adresser par la voie hiérarchique, accompagné de l'avis circonstancié des supérieurs hiérarchiques.

Les candidatures doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le directeur de l'AEFE, 57, bd des Invalides, 75700 Paris 07 SP, tél. 01 53 6930 00, fax 01 53 693 199.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100195V

AVIS DU 25-1-2001

MEN  
DPATE B1

## S<sup>ec</sup>rétaire général de l'académie de Corse

■ L'emploi de secrétaire général de l'académie de Corse sera prochainement vacant.

Sous l'autorité du recteur, le secrétaire général d'académie est chargé de l'administration de

l'académie. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative académique. À ce titre, une bonne connaissance du système éducatif et de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités locales est indispensable pour assurer l'efficacité des politiques publiques dans un environnement en complète

mutation du fait de la déconcentration.

En cas d'absence ou d'empêchement, il supplée le recteur dont il peut recevoir délégation de signature.

L'emploi de secrétaire général d'académie est un poste d'encadrement supérieur qui nécessite autorité morale et adhésion aux principes novateurs de la gestion des ressources humaines, une très grande capacité de travail et une forte aptitude au management.

Cet emploi de secrétaire général d'académie, qui est doté de l'échelonnement indiciaire IB 841 - groupe HEA est ouvert, conformément à l'article 4 du décret n° 86-970 du 19 août 1986 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables à l'emploi de secrétaire général d'académie aux :

1) fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ayant atteint au moins l'indice brut 701 ;

2) inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2<sup>ème</sup> classe ;

3) fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins :

- dans un emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;

- dans un emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

- dans l'emploi de directeur adjoint ou dans l'emploi de sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

- dans l'emploi de directeur de centre régional ou de centre local des œuvres universitaires et scolaires ;

4) conseillers d'administration scolaire et universitaire hors classe et aux conseillers d'administration scolaire et universitaire de classe normale ayant atteint au moins le 8<sup>ème</sup> échelon de leur grade. Les intéressés doivent avoir accompli dix ans de services administratifs

effectifs de catégorie A et avoir été pendant trois ans au moins responsables d'une division dans un rectorat ou d'un service académique ou des services administratifs d'une inspection académique ou avoir exercé des fonctions administratives comparables ;

5) fonctionnaires civils de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, qui appartiennent à un corps, à un cadre d'emplois ou à un emploi administratifs ou techniques classés dans la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015, ayant accompli dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et ayant atteint au moins l'indice brut 852.

Les fonctionnaires nommés dans l'emploi de secrétaire général d'académie sont placés dans leur corps d'origine en position de détachement. Les nominations dans cet emploi sont prononcées pour une période maximale de quatre ans renouvelable. Nul ne peut exercer consécutivement dans une même académie plus de huit ans.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le recteur de l'académie de Corse, boulevard Pascal Rossini, BP 808, 20192 Ajaccio cedex 4, téléphone 04 95 50 34 52, fax 04 95 51 11 99, adresse électronique : ce.recteur@ac-corse.fr

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100096V

AVIS DU 24-1-2001

MEN  
DPATE B1

## **S** GASU, adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens

■ L'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, directeur des

ressources humaines, adjoint à la secrétaire générale de l'académie d'Amiens, est vacant.

Sous l'autorité de la secrétaire générale de l'académie, le directeur des relations et ressources humaines est responsable de la mise en œuvre

de la politique de gestion des relations et ressources humaines définie par le recteur de l'académie.

Il sera plus particulièrement chargé d'une mission transversale qui consiste à :

- suivre la mise en application du projet académique, en lien avec la contractualisation,
- développer une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications s'attachant aux évolutions des métiers en vue d'une meilleure adéquation des besoins et des ressources pour l'ensemble des personnels; dans ce cadre, il procédera à l'analyse globale du fonctionnement académique (données statistiques, tableaux de bord, outils de gestion),
- assurer le pilotage de la gestion qualitative des personnels (adaptation et reconversion, dispositifs d'aide individuelle aux personnels en difficulté, ARTT) et coordonner la participation des différents acteurs à la réalisation de ces objectifs,
- développer et animer un réseau académique de relations et ressources humaines,
- développer la concertation et le dialogue à l'intérieur comme à l'extérieur.

Cette fonction suppose donc :

- une aptitude certaine à la communication, à l'écoute et au dialogue,
- une capacité à travailler en équipe,
- une bonne connaissance de la gestion des personnels enseignants et ATOS,
- une ouverture aux domaines de la pédagogie et de la formation,

- une solide connaissance du système éducatif et de ses évolutions,

- une aptitude à anticiper et une adhésion à la dynamique de modernisation du service public.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins;
- aux fonctionnaires nommés depuis deux ans au moins dans l'emploi de secrétaire général d'université régi par le décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié;
- aux conseillers d'administration scolaire et universitaire ayant accompli dix ans de services effectifs en catégorie A et soit appartenant à la hors-classe, soit ayant atteint au moins le huitième échelon de la classe normale.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double de ces candidatures sera expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'au monsieur le recteur de l'académie d'Amiens, 20, boulevard d'Alsace-Lorraine, BP 2609, 80026 Amiens cedex 1, tél. 03 228238 23, fax 03 2292821 2.

VACANCE DE FONCTIONS	NOR : MENS0100118V	AVIS DU 24-1-2001	MEN DES A13
-------------------------	--------------------	-------------------	----------------

## Directeur de l'IUFM de l'académie de Versailles

■ Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Versailles seront vacantes à compter du 1er septembre 2001.

Les candidats à ces fonctions doivent, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 90-867 du 28 septembre 1990 modifié, appartenir à l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans un institut universitaire de formation des maîtres.

Les dossiers comprenant une lettre de candidature

et un curriculum vitae présenté en recto uniquement, devront parvenir, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau de la formation initiale des enseignants, bureau DES A13, 99, rue de Grenelle, 75732 Paris cedex 07. Des renseignements sur les fonctions de directeur d'institut universitaire de formation des maîtres peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Versailles.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100082V

AVIS DU 18-1-2001

MEN  
DPATE B1

## CASU à l'université Toulouse II Le Mirail

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, directeur des ressources humaines de l'université Toulouse II Le Mirail sera vacant à compter du 2 février 2001.

Cet établissement dispense essentiellement des enseignements de lettres, langues, sciences humaines et sociales, avec une composante maths-informatique. L'université est organisée en 5 UFR, une école interne, 2 IUT et 2 instituts. Elle accueille 27000 étudiants.

La maison de la recherche regroupe 35 équipes de recherche. L'établissement dispose de 780 emplois de personnels enseignants, de 425 emplois IATOS et de 150 personnels IATOS non titulaires.

Responsable de la gestion de l'ensemble des ressources humaines de l'université, le directeur des ressources humaines sera en relation directe avec le président et le secrétaire général. En liaison avec les services des personnels IATOS et enseignants, il sera chargé d'élaborer

les tableaux de bord nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il assurera le suivi des évolutions de carrière, proposera et mettra en œuvre un programme de formation professionnelle.

Dynamique et doté d'un esprit d'équipe, le candidat aura le sens du dialogue et possédera des qualités certaines en matière de communication.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans un délai de quinze jours** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE BI, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE BI, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le président de l'université Toulouse II Le Mirail, 5, allée Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 1, tél. 05 61 50 44 99, fax 05 61 50 43 50.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100097V

AVIS DU 24-1-2001

MEN  
DPATE B1

## Agent comptable de l'université Paris IX Dauphine

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université Paris IX Dauphine sera vacant à compter du 1er février 2001.

L'université Paris IX Dauphine est une université pluridisciplinaire développant ses activités de formation et de recherche dans le champ des sciences des organisations et de la décision. Elle compte environ 350 enseignants-chercheurs et 250 personnels administratifs et techniques. Le compte financier 1999 s'élève à 112 MF dont 26 MF en section d'investissement. L'établissement utilise les logiciels NABUCO et SIGAGIP-Paye.

Le poste requiert une bonne maîtrise théorique et pratique des règles budgétaires et comptables. Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et comporte une NBI de 40 points.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et

d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié

directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université de Paris IX Dauphine, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris cedex 16, tél. 01 44 05 43 64, fax 01 44 05 45 98.

VACANCE DE POSTE	NOR : MEND0100087V	AVIS DU 24-1-2001	MEN DA B1
---------------------	--------------------	-------------------	--------------

## P oste à la direction de l'administration

■ Un poste d'adjoint technique au chef du bureau de l'ingénierie, de la maintenance et de la sécurité (DA B6), responsable de la cellule ingénierie, à la direction de l'administration est vacant.

Ce poste est localisé au 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Le bureau comprend de nombreuses équipes (160 personnes dont 5 cadres A).

La cellule ingénierie est composée d'un ingénieur préventionniste, d'un ingénieur électricité, de trois cadres B chargés du gros œuvre, du second œuvre pour deux d'entre eux et des installations techniques pour le troisième, et d'un cadre C pour le suivi sur Autocad et Proplan de la gestion des locaux.

Le bureau de l'ingénierie, de la maintenance et de la sécurité assure la gestion des bâtiments de l'administration centrale. À ce titre, il a la charge de l'hygiène, de la sécurité, des travaux et opérations de maintenance et de modernisation. Il est structuré en cinq secteurs d'activité:

- service intérieur,
- service de sécurité,
- service hygiène-entretien,
- service des ateliers,
- cellule ingénierie.

Le titulaire du poste est appelé à seconder le chef du bureau, ingénieur de recherche de 1ère classe, dans le domaine de l'immobilier de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche (environ 100000 m<sup>2</sup> sur une vingtaine de sites). Il aura ainsi à accompagner une restructuration importante de l'administration:

- adéquation des localisations et des services,
- proposition des programmes de travaux,

- développement de la gestion du patrimoine immobilier,

- suivi des dossiers en cours dont la maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération ont été dévolus à des compétences extérieures au bureau.

Il sera en outre plus particulièrement chargé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations nouvelles diversifiées (rénovations intérieures, rénovation de façades, réorganisation du site du ministère de la recherche, réhabilitation de site, rénovations d'installations techniques en matière de chauffage, d'électricité ou de sécurité...).

La maîtrise de l'essentiel des textes applicables au champ de compétences (loi MOP, code des marchés publics, comptabilité publique...) et une bonne aptitude à la rédaction sont attendues du titulaire du poste, qui aura à mettre en forme le cahier des charges des marchés de son domaine.

Les qualités attendues touchent également au sens de l'organisation et de l'initiative, au goût du management et de la communication, à la combinaison de l'autorité et du travail en équipe.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être adressées par la voie hiérarchique à la direction de l'administration, service de l'administration centrale, sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale, bureau des affaires générales et des emplois, DA B1, 44, rue de Bellechasse, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Hubert Jean-Marie, sous directeur de la logistique de l'administration centrale au 01 55 55 1 307.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0100077V

AVIS DU 18-1-2001

MEN  
DPATE B1

## Poste en Nouvelle-Calédonie

■ Un poste de catégorie A à la direction de l'enseignement - province sud de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa est à pourvoir prochainement par voie de détachement.

L'agent retenu exercera les fonctions de directeur. Placé sous l'autorité de l'exécutif provincial et du secrétaire général, le directeur de l'enseignement a pour missions de :

- mettre en œuvre la politique de la province sud en matière d'enseignement, en liaison avec les autres directions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ainsi que les autres collectivités publiques notamment en matière d'aides à la scolarité,
- proposer des adaptations des programmes de l'enseignement primaire en fonction des réalités culturelles et linguistiques de la province,
- préparer et assurer l'exécution du budget de sa direction,
- suivre les opérations inscrites dans les contrats de plan,
- établir la carte scolaire en liaison avec les autres collectivités publiques,
- gérer au quotidien environ un millier d'instituteurs en exercice, titulaires ou suppléants ainsi que deux internats,
- contrôler l'utilisation des subventions versées par la province sud aux enseignements privés et aux associations.

Il est également :

- responsable des constructions, rénovations et du gros entretien des collèges publics,
- amené à répondre à toute question relative à l'enseignement pour laquelle la province a compétence et à réaliser toute étude qui s'avérerait nécessaire dans ce domaine.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A de l'enseignement ou de l'administration générale.

Ce poste requiert :

- la compréhension des enjeux d'une politique de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie,
- la capacité de collaborer avec d'autres autorités chargées de l'enseignement,
- l'ambition d'un service public de qualité,
- disponibilité et discrétion.

Il exige :

- des aptitudes et des compétences certaines aux fonctions d'encadrement,
- une bonne maîtrise des questions administratives, financières et pédagogiques.

La connaissance du statut des personnels enseignants et d'éducation, de la formation des maîtres et des activités scolaires et périscolaires (primaire et secondaire) en zone urbaine comme en milieu rural est utile.

Les candidatures des personnes intéressées doivent parvenir à la direction du personnel, des finances et du domaine, BP 3215, 98846 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie.

VACANCES  
DE POSTES

NOR : MENA0100084V

AVIS DU 18-1-2001

MEN  
DPATE B3

## Postes de direction dans des établissements militaires d'enseignement

■ Profil des postes de direction à pourvoir dans les établissements militaires d'enseignement à la rentrée scolaire 2001.

ÉTABLISSEMENT	CORPS	EMPLOI	POSTE
Lycée militaire de Saint-Cyr 78210 Saint-Cyr-l'École Tél. 01 30858812	Personnel de direction de 1ère catégorie	Proviseur	vacant
Centre d'instruction naval Lycée naval 29240 Brest Naval Tél. 02 98 22 94 54	Personnel de direction de 1ère ou de 2ème catégorie	Proviseur	susceptible d'être vacant

Les dossiers de candidatures comportant une demande de détachement et un curriculum vitae très détaillé devront être déposés directement par les personnels intéressés auprès des commandements des établissements, **dans un délai d'un mois** après publication de la liste au B.O.

Un double des candidatures sera adressé par la voie hiérarchique au bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis, le cas échéant, aux personnels de direction candidats par les commandants des lycées militaires.

## LUNDI 12 FÉVRIER

**9 H 10 - 9 H 25**

**GALILÉE (collèges - lycées) :** Grandes places d'histoire. Cette série propose : **Le Panthéon de la République**  
Cette série se propose de montrer comment certains lieux ou monuments patrimoniaux ont acquis, au cours de l'histoire, leur fonction actuelle. Chacune des émissions traite d'un lieu ou d'un monument donné, démontre comment sa fonction actuelle s'est construite petit à petit dans la durée et comment il a acquis sa valeur patrimoniale. Geste symbolique, le 10 mai 1981, jour de son investiture en tant que président de la République, François Mitterrand se rend au Panthéon. En effet, ce monument, depuis deux cents ans, est le lieu des grandes cérémonies républicaines pour tous ceux qui se réclament de la Révolution. À l'origine, le Panthéon est une église voulue par Louis XV; tour à tour, déchristianisé et temple de la Patrie, puis, à nouveau, lieu de culte, c'est sous la IIIème République, à la fin du XIXème siècle, que l'édifice redevient temple de la République. Victor Hugo y fut "panthéonisé", le peuple de gauche y célébra Sadi Carnot, Émile Zola, Jean Jaurès. Après la Seconde Guerre mondiale, la fonction laïque du Panthéon n'est plus remise en cause, au contraire chaque mouvement politique revendique sa gloire.

## MARDI 13 FÉVRIER

**9 H 10 - 9 H 25**

**GALILÉE (lycées) :** Limites de recherche. Cette série propose : **La traque du boson de Higgs**  
À l'aube du troisième millénaire, les découvertes scientifiques se succèdent de plus en plus rapidement. Pourtant, dans chaque discipline, il existe des énigmes, des inconnues sur lesquelles la recherche fondamentale bute. Guidée par un chercheur, chaque émission pose une énigme et c'est avec Alain Blondel que l'émission du jour traque le boson de Higgs. De quoi est-il question ? Il s'agit d'une sorte de particule probablement responsable de la masse des électrons, quarks et autres neutrinos et que l'on pourrait voir dans l'accélérateur du CERN à Genève. Sinon, c'est la physique elle-même qui va s'en trouver bouleversée...

## JEUDI 15 FÉVRIER

**9 H 10 - 9 H 25**

**GALILÉE (collèges) :** Terres en limite. Cette série propose : **Andorre, une île en Europe**  
Cette série se propose d'explorer quelques régions-frontières dans le monde pour découvrir à travers les paysages et les mentalités, pourquoi tout est si proche et pourtant si différent de part et d'autre de ces lignes imposées par la nature ou tracées artificiellement par les hommes. Alors que partout en Europe de l'ouest, les frontières disparaissent, il existe encore un micro-État au cœur des Pyrénées où subsistent postes frontières, douaniers, fouilles des véhicules et contrôles des papiers. L'Andorre avec ses soixante mille habitants bénéficie d'une fiscalité particulière qui attire chaque année plus de dix millions de visiteurs. Ils viennent acheter à 2000 mètres d'altitude, alcools, cigarettes, hi-fi et bijoux à bon marché. C'est la porte ouverte à bien des trafics.

## VENDREDI 16 FÉVRIER

**9 H 10 - 9 H 25**

**GALILÉE (collèges - lycées) :** Recherche d'auteur. Cette série propose : **Jean-Bernard Pouy à la recherche de Georges Perec**

Cette série propose une sensibilisation à un auteur patrimonial par le biais d'un auteur de notre temps. Son regard "dépourssièré" la littérature du passé et éclaire différemment la littérature contemporaine, il tente de communiquer une passion littéraire. Cette démarche suggère une filiation d'un créateur à l'autre. C'est le puzzle, objet-phare de "La vie, mode d'emploi", qui sera la figure récurrente de cette émission qui s'appuie sur le caractère à la fois ludique et désespéré de l'art de G. Pérec. L'appréhension de l'espace parisien propre à G. Pérec, son retour aux origines, son obsession de l'accumulation et son goût absolu pour les contraintes oulipiennes guideront les pas de J.-B. Pouy dans un labyrinthe, place Saint-Sulpice ou carrefour Mabillon.

\* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.